

Commission du STATUT DE L'ARBITRAGE

Consultation par mail du 7 décembre 2024

Présidence Monsieur Jean-Claude DAGBERT

Consultés : Madame Sandrine HIOT - Viviane LEFEBVRE

Mrs Patrick BAILLEUL – Claude FOURNIER - Francis FRAMMERY - Patrick QUENIART

Le précédent PV est adopté à l'unanimité.

CHANGEMENTS DE CLUB

Les membres étudient les différentes pièces fournies par l'arbitre.

Dossier Mr DELATTRE Matthieu 1946830280 de 860673 FC BONNINGUES LES CALAIS vers 525479 U.S. LANDRETHUN LE NORD

En réponse à la demande de licence de Mr DELATTRE Matthieu 1946830280, la commission du district du statut de l'arbitrage accorde la licence et le rattachement à 525479 U.S. LANDRETHUN LE NORD à compter du 11/11/2024 et dit que Mr DELATTRE Matthieu 1946830280 couvrira 860673 FC BONNINGUES LES CALAIS en 2024/2025, 2025/2026, ne couvrira aucun club en 2026/2027 et 2027/2028 et couvrira le club 525479 U.S. LANDRETHUN LE NORD à compter de la saison 2028/2029.

Mr DELATTRE Matthieu 1946830280 officie depuis la saison 2022/2023.

INFORMATIONS CONCERNANT LES NOUVEAUX ARBITRES

Conformément au statut de l'arbitrage, la Commission étudie le cas d'arbitres revenant à l'arbitrage au regard de la couverture.

Situation de Mr PASTOR Dylan 2543192712

Licence pour le club de 537011 C. AMIS DE LA PLAGES LE PORTEL en date du 29/10/2024

Dernière licence auprès 511172 AM. PONT DE BRIQUES de saison 2020/2021 – dernier match le 25/10/2020.

Le club formateur est 511172 AM. PONT DE BRIQUES en 2019/2020

En cas de mutation, Mr PASTOR Dylan 2543192712 n'aurait pas couvert en 2021/2022 2022/2023 2023/2024 et 2024/2025.

Par conséquent, Mr PASTOR Dylan 2543192712 couvrira aucun club en 2024/2025 et couvrira 537011 C. AMIS DE LA PLAGES LE PORTEL en 2025/2026.

Le club de 537011 C. AMIS DE LA PLAGES LE PORTEL demeure de ce fait en infraction.

Situation de Mr BARRE Nicolas 2543465090

Licence pour le club de 535467 U.S. WAIL en date du 27/10/2024.

Dernière licence auprès 531914 ABBEVILLE MENCHECOUR de saison 2020/2021 – dernier match le 25/10/2020.

Le club formateur est 500442 L'AUXILOISE en 2014/2015.

En cas de mutation, BARRE Nicolas 2543465090 n'aurait pas couvert en 2021/2022 2022/2023 2023/2024 et 2024/2025.

Par conséquent, BARRE Nicolas 2543465090 couvrira aucun club en 2024/2025 et couvrira 535467 U.S. WAIL en 2025/2026.

Le club de 535467 U.S. WAIL demeure de ce fait en infraction.

Situation de Mr HEUX Benjamin 2544276938

Licence pour le club de 521011 ENT.S. CALAISIS COULOGNE en date du 26/10/2024.

Dernière licence auprès 501227 A.S. AUDRUICQ de saison 2022/2023 – dernier match le 08/04/2023 donc saison 2022/2023.

Le club formateur est 501227 A.S. AUDRUICQ en 2016/2017.

En cas de mutation, Mr HEUX Benjamin 2544276938 aurait couvert en 2023/2024, 2024/2025 le club d'Audruicq est aucun club en 2025/2026 et 2026/2027.

Par conséquent, Mr HEUX Benjamin 2544276938 couvrira 521011 ENT.S. CALAISIS COULOGNE qu'à compter de la saison 2027/2028.

Le club de 521011 ENT.S. CALAISIS COULOGNE est prié d'en prendre note.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président, Jean-Claude DAGBERT

Le secrétaire, Patrick QUENIART

Annexe 1

Clubs susceptible de changer de situation à l'issue de la formation théorique de Boulogne sur mer (un ou plusieurs candidats).
